

Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles

Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles

Mesure de planification

«Développer la certification environnementales (haute valeur environnementale, haute valeur naturelle) et la mise en oeuvre des aides publiques en faveur de l'agri-environnement (mesures agri-environnementales territorialisées, PHAE ou mesures qui leur succèderont) »

page 115

Référence ID de l'article : #1433

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-19 14:22